

ATTESTATION DE NATATION

Je soussigné(e)

Qualification (BEESAN, MNS...) :

N° diplôme :

certifie que (NOM / Prénom) :

date de naissance :

a réalisé un parcours de 100 mètres nage libre avec un passage sous un obstacle en surface de 1 mètre de long.

Fait à

Le

Signature et tampon

Coordonnées du maître-nageur où il pourra être contacté :

Tél. :

Mail :

LISTE OFFICIELLE MINISTÈRE DES SPORTS DES DIPLÔMES PERMETTANT LA DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS DE NATATION

- 1/ Diplôme d'État de maître-nageur sauveteur (DE MNS).
- 2/ Brevet d'État d'éducateur sportif, option « activités de la natation » (BEESAN).
- 3/ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques » (BP JEPS AA).
- 4/ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » (BP JEPS AAN).
- 5/ Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » mentions « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon ».
- 6/ Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive », mentions « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon ».
- 7/ Licence professionnelle « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives », spécialité « activités aquatiques ».
- 8/ Licence « entraînement sportif » filière sciences et techniques des activités physiques et sportives », spécialité « activités aquatiques ».

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade